

NOTICE D'INFORMATIONS V.A.E.

EXTRAIT REGLEMENTATION V.A.E

La Validation des Acquis de l'Expérience -V.A.E.- est la possibilité d'obtenir un diplôme inscrit au Répertoire National de la Certification Professionnelle (RNCP).

Conditions à remplir :

- Justifier d'une expérience, continue ou non salariée, indépendante ou bénévole, pendant la durée totale d'au moins 3 ans,
- L'expérience doit être en rapport direct avec la spécialité du diplôme visé,
- Les études supérieures accomplies en France et à l'étranger peuvent être prise en compte.

Remarque : *Le candidat ne peut déposer qu'une seule demande, pendant la même année civile, pour le même diplôme et trois demandes maximum pendant la même année civile, pour des titres ou diplômes différents.*

SCHEMA CONCERNANT LE DEROULEMENT DE VOTRE PROCEDURE DE V.A.E.

PHASE 1

OPPORTUNITES ET LIMITES DE LA V.A.E.

Ce que la VAE peut offrir :

- Une possibilité d'accès à un diplôme, en tout ou partie.
- Un tremplin pour votre progression de carrière, une réorientation.
- Une réflexion valorisante sur votre parcours et l'identification de votre portefeuille de compétences.

Ce que la VAE n'est pas :

- Une délivrance automatique de diplôme.
- Une validation de projets futurs ou d'envies de changement.
- Un système pour contourner l'échec à un examen.
- Un système de délivrance de diplôme au rabais.

LES POINTS ESSENTIELS AVANT D'ENTRER DANS LE PROCESSUS DE VAE

- Une demande de validation des acquis se fait toujours sur la base d'une correspondance entre des acquis personnels et professionnels et le contenu d'un diplôme délivré par l'établissement où est déposée la candidature.
- "Toute personne qui a exercé pendant au moins trois ans une activité professionnelle, salariée, non salariée ou bénévole, **en rapport direct avec le diplôme visé**, peut demander la validation des acquis de son expérience pour justifier tout ou partie des connaissances et des aptitudes exigées pour

l'obtention d'un diplôme ou titre délivré, au nom de l'Etat, par un Etablissement d'Enseignement Supérieur" (Article L.613 -3 du Code de l'Education).

- La VAE n'est pas une simple formalité qui transforme des années d'expérience en diplôme. C'est une autre démarche qui permet d'obtenir un diplôme. L'expérience en tant que telle, un simple Curriculum Vitae ou un bilan de compétences ne suffisent pas : ils constituent simplement la base du travail que recouvre la validation. Quelque soit l'issue de la demande, le travail d'analyse et de retranscription exigé est en lui-même très riche et formateur et constitue une véritable étape dans un parcours professionnel.
- Pour présenter votre candidature, vous devez constituer un dossier de demande de validation des acquis de l'expérience qui démontre que vous avez acquis les connaissances (savoir), compétences (savoir-faire) et aptitudes (savoir être) exigées pour l'obtention du diplôme souhaité.
- Au cours de la même année civile, il n'est possible de déposer, pour un même diplôme, qu'une seule demande et dans un seul établissement. Pour des diplômes différents, un maximum de trois demandes est autorisé.
- Vous devez avoir conscience que le jury peut, après délibération, vous accorder tout ou partie du diplôme, mais aussi vous refuser toute validation.

REMISE DU DOSSIER DE DEMANDE DE V.A.E. AU CANDIDAT

Dossier « pré-inscription V.A.E.

La Direction des Formations vous remet un dossier de « pré-inscription V.A.E. » (vous pouvez le télécharger sur le site internet mais vous devez le retourner par la poste accompagné des pièces justificatives). Cette étape vous permet d'entrer activement dans le processus et de réunir une partie des informations nécessaires à la constitution du dossier de candidature final. Vous ferez ainsi un premier bilan de votre parcours professionnel. Vous porterez un premier regard analytique sur vos activités et vos expériences qui sera la base d'un dialogue avec vos interlocuteurs et également le socle de votre dossier de candidature.

Contractualisation de la phase 1

Remise du dossier de demande accompagné d'un chèque à l'ordre de l'Agent Comptable de l'INSA Rennes

Tarif sans accompagnement : 100 euros

Tarif avec accompagnement : 300 euros

Pour les financements employeurs : voir le volet financier

Examen de la recevabilité administrative

Vous recevrez un accusé réception de votre dossier avec le nom et les coordonnées de votre correspondant VAE (en cas d'accompagnement)

Examen du parcours professionnel

Accompagnement (facultatif) : conseil et orientation par un correspondant VAE.

Vous pouvez bénéficier de 3 heures d'entretien. Le correspondant VAE prendra contact avec vous pour définir les modalités de l'entretien.

Le correspondant VAE est à l'écoute et attentif et aboutissant. Un professionnel, il répond à vos interrogations, il examine avec vous les envisageables compte tenu de vos acquis d'expériences, il vous apporte une méthodologie, il donne un avis sur l'adéquation de votre projet avec le diplôme pour lequel vous faites votre candidature.

Avis sur la faisabilité de la demande

Vous recevrez un compte rendu établi par le correspondant VAE.

Prise de décision par le candidat

Ré-orientation ou poursuite de la démarche VAE Ingénieur.

PHASE 2

Demande de V.A.E.

Remise du dossier V.A.E. au candidat

Contractualisation de la phase 2

Remise de chèque à l'ordre de l'Agent Comptable de l'INSA Rennes

Tarif sans accompagnement : 600 euros

Tarif avec accompagnement : 1700 euros

Pour les financements employeurs : voir le volet financier

Accompagnement individualisé facultatif avec le correspondant pédagogique du diplôme visé

Vous pouvez bénéficier de 3 entretiens de 3 heures, ce qui vous permet de finaliser votre dossier de candidature final jusqu'au jury.

- Analyse approfondie du parcours professionnel
- Examen des compétences
- Préparation du dossier de candidature final

Cette phase vous amène à effectuer un travail approfondi sur votre parcours, vos acquis, vos compétences. La démarche qu'elle implique est en elle-même extrêmement riche. Les entretiens avec un conseiller V.A.E. et un enseignant-référent constitueront un accompagnement de votre démarche de constitution du dossier final :

- Cadrage et analyse de votre expérience pour la valoriser en fonction du diplôme que vous souhaitez

- Analyse détaillée des expériences sélectionnées et reformulation en terme de compétences acquises
- Amélioration de la rédaction de votre dossier
- Discussion et avis sur la recevabilité pédagogique
- Information sur le déroulement de l'entretien avec le jury

X[d^A dossier final & {] [!c^æa approximativement 40 pages.

Attention

L'éventuel renoncement à poursuivre le processus ne doit, en aucun cas, être considéré comme un échec : vous avez eu l'opportunité de faire un point sur vo• parcours professionnel et personnel, de le confronter à des avis d'experts. Ces suggestions vous ont été faites, soit d'infléchissement de votre projet (un niveau différent, un autre secteur d'activité), soit de décalage dans le temps. Ces opportunités et des contraintes professionnelles ou personnelles vous æ ! [} d^ ^ E-d. Amené à remettre ce projet à plus tard. La VAE est un dispositif pérenne : cette première approche vous permettra de gagner beaucoup de temps si vous le renouvelez. Vous êtes peut-être tenté(e) par la formation continue, avec le challenge de la reprise d'études : dans ce cas également, tous nos vœux de succès vous accompagnent.

PHASE 3

Dépôt du dossier V.A.E.

A la fin de la phase 2, le candidat dépose son dossier de V.A.E.(mémoire) ainsi qu'un chèque de 600€ l'ordre de l'Agent Comptable de l'INSA Rennes, æä Å^ permettre la constitution du jury de validation.

PHASE 4

Entretien avec le jury de validation - Délibération

Après dépôt de votre dossier, votre candidature sera étudiée par 2 rapporteurs qui en présenteront une synthèse aux autres membres du jury. 7 à 10 membres enseignants et professionnels compétents composent le jury pour apprécier la nature des acquis de votre expérience.

Vous recevrez un avis de convocation et serez reçu en entretien à^ ~ } ^ Å heure ^} çã [} Å pour présenter oralement votre parcours et répondre aux questions du jury. L'objectif de l'entretien est de vérifier les compétences acquises et la cohérence de votre projet.

Notification de la décision au candidat

Le jury est souverain et peut, après délibération :

- soit valider entièrement vos acquis et décider de vous attribuer la totalité du diplôme,
- soit valider partiellement vos acquis ; dans ce cas, le jury pourra prescrire, pour les parties manquantes, un travail complémentaire, un test ou une mise en situation, la production d'un mémoire, ...
- soit refuser d'accorder, en le justifiant, la totalité ou la partie du diplôme demandé.

La décision finale vous sera notifiée par le Directeur de l'INSA.

La validation produit les mêmes effets que le succès à l'épreuve ou aux épreuves de contrôle des connaissances et des aptitudes qu'elle remplace. La validation partielle (ou différée) d'un diplôme est valable pour une durée de 5 ans ; cette période peut être mise à profit pour faire valider les parties manquantes, selon la prescription faite par le Jury.

Droits d'inscription au diplôme, frais de formation

■ Si vous obtenez une validation totale, vous devrez vous inscrire dans le diplôme concerné dès la notification de vos résultats par le Directeur de l'INSA. Vous devrez alors régler les droits d'inscription au diplôme (610€ pour l'année universitaire 2015-2016).

■ Si vous obtenez une validation partielle avec une prescription du Jury de suivre certains enseignements du diplôme, et si vous décidez de les suivre à l'INSA Rennes, vous devrez **régler les droits d'inscription ainsi que les frais de formation correspondants sur la base des tarifs de l'Université de Rennes 2**.

Financement de la V.A.E.

Il existe pour les candidats à la V.A.E. plusieurs sources de financement de leur démarche (entreprises, OPCA, OPACIF, ASSEDIC, Conseils Régionaux.....) Cette aide dépend directement de votre statut professionnel.

Vous pouvez nous contacter concernant les conventions de financement] @e^A et] @e^A

Ces conventions seront à retourner signées par votre employeur. Dès réception, nous vous ferons parvenir la facture pour paiement de chaque phase.